

MESURES DE GUERRE

Depuis quelques semaines, plusieurs journaux canadiens, suivant l'exemple du Devoir, ont entrepris une campagne pour que le gouvernement permette, tout au moins jusqu'à la fin de la guerre, la fabrication de l'oléo-margarine.

L'oléo-margarine, produit tiré des graisses animales, ressemble au beurre à s'y méprendre: elle a une composition chimique semblable, la même couleur, le même goût et une consistance qui s'en rapproche beaucoup. Elle a, faits économiques importants, les avantages d'être un produit aussi nourrissant que le beurre et de pouvoir être fabriquée à bien meilleur compte.

Nous devons donc nous réjouir de cette campagne puisqu'elle a pour objet de remplacer un produit de première nécessité devenu trop cher pour le grand consommateur. Une autre colonie, la Nouvelle-Zélande, nous a devancés en légiférant une mesure tendant à diminuer le prix de ce produit. Le 13 octobre dernier, l'on publiait deux ordres en conseil, l'un fixant le prix local maximum du beurre — "fixing the local price of butter", comme il est intitulé — et l'autre tendant à prohiber l'exportation du beurre et du fromage. D'après ce dernier, toute personne ou compagnie fabriquant ces produits pour l'exportation ou n'en faisant que le commerce d'exportation, devra obtenir une patente spéciale pour continuer son commerce. De plus elle devra payer à la Couronne un impôt de 3-4 d. (environ 1 sou 1-2) la livre.

C'est dire qu'il n'y aura qu'un nombre limité de maisons pouvant faire ce commerce, et qu'elles devront se soumettre aux exigences du gouvernement.

Le prix de gros maximum du beurre destiné à la consommation locale est fixé à 1 s. 4 d. la livre (environ 33 sous). Alors le beurre se vendra au consommateur de 36 à 39 sous, c'est-à-dire de trois à quatre sous meilleur marché que paie le consommateur anglais. De plus, cette mesure empêchera toute l'armée des intermédiaires — acheteurs et vendeurs à commission, commerçants, etc. — de faire des profits trop exorbitants.

Ces mesures ont de graves défauts, qui sont éliminés dans celle préconisée par M. Georges Pellerier. En premier lieu, l'impôt sur l'exportation constitue un empiétement de l'Etat sur la liberté du commerce, empiétement qui peut être le premier pas vers le socialisme d'Etat, si en vogue en Europe, surtout en Allemagne et en Angleterre, depuis août 1914.

Puis c'est la porte ouverte au favoritisme: seuls quelques amis du parti au pouvoir pourront exercer ce commerce, ce qui leur éviterait la concurrence et par conséquent ferait baisser les prix payés au cultivateur.

En définitive, si le consommateur des villes paie le beurre meilleur marché qu'avant, le cultivateur, en revanche, ne reçoit qu'un prix beaucoup moindre pour son lait.

Nous disions qu'en permettant la fabrication de l'oléo-margarine, ces défauts sont éliminés, quoi qu'en disent certains cultivateurs. D'abord, le favoritisme n'existe pas puisqu'il n'y a pas restriction.

Il en est de même pour les libertés commerciales: nos exportateurs pourront toujours continuer leur commerce.

Puis les cultivateurs recevront toujours un prix élevé pour leurs produits, car les prix qu'ils reçoivent ne sont pas fixés par le marché canadien, mais bien par le marché anglais. Par exemple, le marché anglais offre aujourd'hui quarante sous la livre de beurre canadien. Nos exportateurs offriront de 37 à 38 sous la livre de beurre au fabricant. Nos marchands ne faisant que des affaires locales devront, pour se procurer le même beurre, offrir un prix aussi élevé que les exportateurs.

Supposons, maintenant, que par l'introduction de l'oléo-margarine, le marché canadien soit complètement inaccessible à la vente du beurre. La concurrence existant quand même entre les exportateurs fera que le prix payé au fabricant de beurre, et par conséquent aux fermiers puisqu'ils se sont presque tous constitués en coopérative de production, serait toujours aussi élevé.

Nous avons donc tout à gagner en introduisant cette mesure en Canada: le coût de la vie serait partiellement abaissé, et la grande demande de beurre chez le public anglais ferait que le producteur serait toujours bien rémunéré.

Clarence HOGUE.